



Assemblée générale

Distr. générale
28 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 100 e) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le bilan des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pendant la période allant de juillet 2010 à juin 2011. Durant la période considérée, le Centre a lancé deux nouveaux projets : l'un sur la réduction et prévention de la violence armée, l'autre sur le renforcement du rôle et des capacités des médias en matière de promotion du désarmement et de la non-prolifération en Asie et dans le Pacifique. Il a continué d'organiser des conférences annuelles sur les questions de désarmement et de non-prolifération qui ont permis d'examiner les progrès accomplis sur ce front et les moyens d'aller de l'avant. Il a également élargi ses activités de sensibilisation et de mobilisation, et renforcé ses partenariats et ses relations avec les différentes parties prenantes dans la région et ailleurs.

Le Centre régional ne comptant que sur des contributions volontaires pour financer ses activités au titre des programmes, il est essentiel que les États Membres, en particulier ceux de la région, adhèrent pleinement à son action et qu'ils prêtent leur appui politique et financier à ses activités au titre des programmes pour l'Asie et le Pacifique.

* A/66/50.



À cet égard, le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et les autres donateurs de l'appui et des contributions financières qu'ils ont apportés au Centre régional pour assurer la viabilité de ses activités et de son fonctionnement. Le Secrétaire général exprime également sa gratitude au Gouvernement du pays hôte, le Népal, et aux autres États qui ont versé des contributions financières ou en nature au Centre.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activités du Centre régional	3
A. Promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération	3
B. Promouvoir le dialogue et la confiance au niveau régional dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité	5
C. Partenariats, sensibilisation et mobilisation	7
D. Activités futures	7
III. Effectifs et financement	8
IV. Conclusion	8
Annexe	
État financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2010)	9

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et activités qu'ils conviendraient d'un commun accord de mener en vue d'une action en faveur de la paix et du désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Il coordonne les activités menées dans la région par le Bureau des affaires de désarmement.

2. Dans sa résolution 65/83, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités menées par le Centre régional durant l'année écoulée et a remercié le Gouvernement du pays hôte, le Népal, de sa coopération et de son appui financier. Elle a réaffirmé son appui énergique au rôle joué par le Centre dans la promotion des activités menées par l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité en Asie et dans le Pacifique, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport, qui fait suite à cette demande, traite des activités du Centre régional entre juillet 2010 et juin 2011. On trouvera en annexe l'état financier de son fonds d'affectation spéciale pour la première année de l'exercice biennal 2010-2011.

II. Activités du Centre régional

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a axé ses activités de programme sur la promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération; le renforcement du dialogue et des mesures de confiance au niveau régional dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité; et la sensibilisation et la mobilisation.

A. Promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération

5. Dans sa résolution 63/23, intitulée « Promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée », l'Assemblée générale, consciente des efforts passés et présents déployés, notamment au sein du système des Nations Unies, pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement en prévenant et en réduisant la violence armée aux niveaux national, régional et international, a souligné la nécessité d'aborder la prévention de la violence armée de façon cohérente et intégrée, afin de parvenir à une paix et un développement durables. Pour aider les États Membres à résoudre le problème que pose la violence armée dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Centre régional a lancé en novembre 2010 un nouveau projet de formation pour l'Asie et le Pacifique sur les pratiques de référence en matière de réduction et de prévention de la violence armée.

6. Avec le soutien financier du Gouvernement suisse, et en coopération avec le Gouvernement népalais, le secrétariat de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Centre régional a organisé en mars 2011, à Katmandou, le premier séminaire régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Est sur les pratiques de référence en matière de réduction et de prévention de la violence armée, avec la participation de représentants de 17 États Membres d'Asie du Sud et du Sud-Est ainsi que d'organisations internationales, régionales et de la société civile. Le séminaire était précédé d'un atelier préparatoire d'une journée à l'intention des organisations de la société civile de la région. Les participants ont examiné certaines questions liées à la violence armée, notamment les jeunes, les femmes et la violence en milieu urbain et rural. Ils ont estimé que la coopération entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé offrait un moyen efficace de réduire la violence armée. Ils ont également examiné les approches communautaires, le rôle des médias et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les programmes menés par les États pour lutter contre la violence armée. Le séminaire a donné lieu à de fructueux échanges de bonnes pratiques, de données d'expérience internationales, régionales et nationales et d'enseignements à en tirer pour s'attaquer au problème de la violence armée en Asie du Sud et du Sud-Est. Il a également contribué à encourager la coopération intersectorielle et intrarégionale et à appeler l'attention sur les dispositifs d'aide à la réduction et à la prévention de la violence armée dans la région.

7. Le Centre régional a continué d'appuyer l'action menée par le Gouvernement népalais pour faire face au problème des armes légères illicites. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Service de la lutte antimines de l'ONU, il a organisé un atelier de renforcement des capacités de contrôle des armes légères et autres armes portatives meurtrières à Katmandou, en septembre 2010, sous l'égide du Groupe de travail népalais sur les armes légères et autres armes portatives meurtrières¹. L'atelier portait sur le renforcement des capacités des responsables gouvernementaux, des organisations de la société civile nationales et internationales ainsi que des organismes des Nations Unies pour qu'ils puissent traiter plus efficacement les questions liées au contrôle des armes légères et autres armes portatives meurtrières au Népal. Les travaux du Groupe de travail ont abouti à la mise en place d'un système national de surveillance des incidents impliquant des armes légères et autres armes portatives meurtrières au Népal.

8. Le Centre régional a fourni un appui fonctionnel pour la tenue d'un atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en Asie du Sud-Est, qui s'est tenu à Hanoï du 28 septembre au 1^{er} octobre 2010. Organisé par le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, l'atelier visait à renforcer concrètement les capacités nationales de gestion des procédures de contrôle des exportations et à améliorer l'échange d'informations et de données d'expérience entre les pays participants. Il a également facilité l'assistance technique concernant l'application de la résolution.

9. Pour promouvoir le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes, le Centre régional a aidé l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à organiser un séminaire régional en Asie centrale, en Asie du Sud et

¹ Le Groupe de travail a été créé en juillet 2010 par le Centre régional, le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie du Sud et le Service de la lutte antimines au Népal.

en Asie du Sud-Est sur le thème « Soutenir les négociations pour un traité sur le commerce des armes par des discussions régionales et un partage d'expérience », qui s'est tenu à Katmandou du 10 au 12 novembre 2010, avec la participation de représentants de 20 pays ainsi que d'organisations internationales, régionales et de la société civile. Les participants ont examiné certains éléments relatifs à un traité sur le commerce des armes, notamment son champ d'application, ses paramètres et sa mise en œuvre. Ils ont également souligné qu'il importait d'aborder la question suivant une approche adaptée à chaque région.

10. Par l'assistance qu'il a fournie au Groupe de travail pour le soutien à la paix au Népal, le Centre régional a contribué pour beaucoup à l'élaboration par le Gouvernement népalais de son plan d'action national relatif aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, qui a été adopté et lancé en février 2011. Le Népal est le premier pays doté d'un tel plan en Asie du Sud, le deuxième en Asie et le vingt-quatrième au niveau international. Le Centre continuera de fournir un appui fonctionnel au Groupe de travail et d'aider le Gouvernement népalais à mettre en œuvre son plan d'action national.

B. Promouvoir le dialogue et la confiance au niveau régional dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité

11. En coopération avec les Gouvernements japonais et sud-coréen, le Centre régional a organisé deux conférences annuelles sur les questions de désarmement et de non-prolifération afin d'aborder les questions pressantes qui se posent aux niveaux international et régional dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Les conférences ont permis à des responsables gouvernementaux, des experts et des représentants d'établissements universitaires et de la société civile d'engager un dialogue franc sur ces questions.

12. En coopération avec le Gouvernement japonais et la municipalité de Saitama (Japon), le Centre régional a organisé, du 25 au 27 août 2010, la vingt-deuxième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : passer de la réflexion à l'action », à laquelle ont participé plus de 80 observateurs et représentants de gouvernements, d'organisations internationales, des milieux universitaires et de la recherche et de la société civile. La Conférence était également ouverte aux habitants de Saitama. Les participants ont évalué les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et examiné les moyens de progresser sur la voie du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Les débats ont également porté sur le Sommet sur la sécurité nucléaire et les mesures concrètes à prendre pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi que sur les défis régionaux à relever en matière de désarmement et de non-prolifération, s'agissant notamment de promouvoir des mesures de confiance en Asie et dans le Pacifique. Le rôle de la société civile dans la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération figurait aussi à l'ordre du jour de la Conférence, de même que le rôle à jouer par les instituts de recherche et les établissements universitaires pour jeter les bases d'une action diplomatique multilatérale en faveur du désarmement.

13. En marge de la Conférence, le Centre régional a organisé avec la municipalité de Saitama un atelier sur l'éducation en matière de désarmement pour des lycéens qui a permis à des élèves et enseignants de quatre établissements scolaires de la ville d'exposer leurs vues sur les problèmes actuels de désarmement et de non-prolifération et d'engager un débat animé avec les participants à la Conférence.

14. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, le Centre régional a organisé, les 2 et 3 décembre 2010 à Cheju (République de Corée), la neuvième Conférence ONU-République de Corée sur le désarmement et la non-prolifération. Placée sous le thème « La renaissance du nucléaire et la paix et la sécurité internationales », la Conférence a réuni 40 participants délégués par des gouvernements, la société civile, des établissements universitaires et des organisations intergouvernementales pour examiner les problèmes et les perspectives de développement de l'énergie nucléaire dans le monde, ainsi que l'impact de la renaissance du nucléaire sur la paix et la sécurité internationales et régionales.

15. Les participants à la Conférence ont examiné les problèmes soulevés par la tendance récente au développement de l'énergie nucléaire dans le monde, les perspectives dans ce domaine et les conséquences pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, le renforcement de la sécurité nucléaire et la prévention du terrorisme nucléaire, en soulignant combien il importait que les États et les organisations internationales compétentes coopèrent et se concertent davantage à cet égard. Ils se sont félicités de l'issue du Sommet sur la sécurité nucléaire tenu en 2010 et ont exprimé l'espoir que le deuxième Sommet, qui doit se tenir en 2012 à Séoul, porterait sur les mesures plus concrètes à prendre pour améliorer la sécurité nucléaire.

16. En coopération avec l'Association chinoise pour le contrôle des armements et le désarmement et avec le soutien financier du Gouvernement chinois, le Centre régional a organisé les 20 et 21 janvier 2011 à Beijing un atelier régional pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est sur le renforcement de la capacité des médias d'appuyer et promouvoir la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Plus d'une cinquantaine de personnes, dont des dirigeants d'organes de presse venus de 11 pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, des spécialistes du désarmement venus de centres d'étude et d'analyse et d'organisations internationales, ont participé à cet atelier qui était le premier depuis quelques années à mettre l'accent sur le rôle des médias dans la promotion du désarmement. L'atelier a offert une occasion sans précédent d'engager un débat franc et ouvert entre professionnels des médias, spécialistes du désarmement et représentants de la société civile sur les questions de désarmement, notamment sur les moyens de renforcer le dialogue et la coopération entre la communauté du désarmement et les médias pour promouvoir l'action menée en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Les participants ont également examiné le rôle des nouveaux médias sociaux à cet égard.

17. Les participants à l'atelier ont reconnu le rôle essentiel des médias du fait qu'ils peuvent attirer l'attention sur les questions de désarmement, sensibiliser le public à ces questions et influencer les politiques et les mesures gouvernementales à cet égard. Ils ont également exposé le point de vue des médias, y compris les difficultés à couvrir les questions de désarmement et de non-prolifération.

C. Partenariats, sensibilisation et mobilisation

18. Le Centre régional a continué de renforcer les partenariats en encourageant les échanges d'informations et le dialogue et en examinant avec les acteurs régionaux, notamment les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, d'autres entités des Nations Unies et la société civile, les possibilités de lancer des initiatives et projets avec lui.

19. Afin de promouvoir la Semaine mondiale d'action contre la violence par les armes, une initiative du Réseau d'action international contre les armes légères, le Centre régional a organisé à Katmandou des activités de sensibilisation avec d'autres membres du Groupe de travail népalais sur les armes légères et autres armes portatives meurtrières. Il a notamment tenu, en juin 2011, un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités pour combattre la violence par les armes au Népal, auquel ont participé des parlementaires, des dirigeants politiques et des représentants des médias. L'atelier a mis l'accent sur les témoignages de survivants de la violence par les armes, ainsi que sur l'importance du Programme d'action des Nations Unies relatif aux armes légères et d'un traité sur le commerce des armes pour lutter contre le fléau du commerce illicite des armes légères dans le pays.

20. Le Centre régional a renforcé ses partenariats avec des organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale avec des organismes des Nations Unies tels que le PNUD, l'UNICEF et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi qu'avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales régionales. Il s'emploie actuellement à étudier les possibilités d'initiatives et projets communs sur les questions liées à la paix et au désarmement.

21. Le Centre régional a poursuivi son action de sensibilisation en diffusant régulièrement son bulletin d'information et en actualisant son site Web (www.unrcpd.org.np) pour garantir que les abonnés reçoivent régulièrement des informations exactes sur ses activités et sur les faits nouveaux intervenus au niveau mondial ou régional dans le domaine de la paix et du désarmement.

D. Activités futures

22. Au cours de la période considérée, le Centre régional a lancé deux nouveaux projets visant, pour l'un à renforcer la sécurité publique et la stabilité en Asie et dans le Pacifique grâce à une réduction de la violence armée et à sa prévention et, pour l'autre, à renforcer la capacité des médias de promouvoir la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Il compte organiser d'autres séminaires et ateliers régionaux en vue de mettre en œuvre les deux projets. Il prévoit également d'organiser une formation interinstitutions à l'intention des responsables de l'application des lois afin de permettre aux pays de combattre plus efficacement le commerce illicite des armes légères et de petit calibre aux niveaux national et régional. Par ailleurs, le Centre étudie avec les États Membres, les donateurs et d'autres parties prenantes de la région la possibilité d'élaborer d'autres projets qui tiennent compte des besoins concrets des pays de la région dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements.

III. Effectifs et financement

23. Le Centre régional reste tributaire de fonds extrabudgétaires pour le financement de son personnel permanent. Les Gouvernements suisse et népalais ont continué d'appuyer le Centre en finançant le poste de coordonnateur spécial des programmes de paix et de désarmement, un poste de Volontaire des Nations Unies et les besoins en personnel d'appui local.

24. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres de leur précieux appui, qui a permis d'inscrire la création de deux nouveaux postes au budget ordinaire à compter de l'exercice biennal 2010-2011 (1 poste P-3 et 1 poste d'agent des services généraux), ainsi que l'affectation de ressources du budget ordinaire pour couvrir une partie des dépenses de fonctionnement du Centre régional. Cette capacité supplémentaire a permis au Centre de se doter d'une équipe de base stable, comprenant des cadres et un personnel d'appui compétents, afin qu'il puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

25. En 2010, le Centre régional a reçu 295 503 dollars de contributions volontaires versés par des États Membres ainsi qu'une contribution d'une organisation de la société civile. Le Secrétaire général tient à remercier les donateurs, à savoir la Chine, le Japon, le Kazakhstan, le Népal, le Pakistan, la République de Corée, la Suisse, la Thaïlande, la Turquie et le Club de Tokyo. Le Centre compte sur ces contributions financières et en nature pour assurer de manière durable son fonctionnement, ses activités de base et ses programmes. Le Secrétaire général exhorte donc tous les États Membres, notamment ceux de la région, ainsi que d'autres donateurs, à fournir des ressources financières pour appuyer le programme du Centre, qui sert la région de l'Asie et du Pacifique.

IV. Conclusion

26. Au cours de la période considérée, le Centre régional a élargi son champ d'action en lançant de nouveaux projets destinés à répondre aux besoins particuliers des États Membres de la région dans les domaines de la paix et du désarmement. Comme par le passé, ses conférences annuelles sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires ont constitué un cadre d'échanges de vues francs et ouverts sur certains des grands problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération, aux niveaux international et régional, et sur les moyens d'y faire face. Le Centre a également redoublé d'efforts pour renforcer ses partenariats avec les principales parties prenantes dans la région de manière à créer un effet de synergie qui contribue à promouvoir le désarmement et la non-prolifération dans la région.

27. En tant que chef de file régional de l'action des Nations Unies pour le désarmement et la non-prolifération en Asie et dans le Pacifique, le Centre régional s'emploie à élaborer et mettre en œuvre des projets qui répondent aux besoins réels des États Membres de la région dans les domaines de la paix et de la non-prolifération. Pour que le Centre puisse atteindre cet objectif, il est essentiel que les États Membres, notamment ceux de la région, continuent de lui fournir un appui politique et financier.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (2010)

(En dollars des États-Unis)

Solde au 31 décembre 2009	559 837
Recettes, 1 ^{er} janvier-31 décembre 2010	
Contributions volontaires	295 503
Intérêts créditeurs	12 115
Recettes accessoires	599
Total partiel	868 054
Dépenses, 1 ^{er} janvier-31 décembre 2010	
Dépenses d'appui aux programmes	22 592
Total partiel	231 976
Ajustements sur périodes antérieures	-
Réserves et solde au 31 décembre 2010	636 078

Note : Ces chiffres proviennent de l'état des recettes et des dépenses pour 2010. Au cours de la période examinée, des contributions d'un montant de 295 503 dollars ont été versées par la Chine (50 000 dollars), le Japon (70 841 dollars), le Kazakhstan (10 000 dollars), le Népal (90 228 dollars), le Pakistan (4 959 dollars), la Suisse (66 475 dollars) et la Thaïlande (3 000 dollars).

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2011, des contributions supplémentaires d'un montant total de 237 041 dollars ont été versées par la Chine (50 000 dollars), le Népal (88 697 dollars), le Pakistan (4 988 dollars), la République de Corée (50 000 dollars), la Suisse (21 719,50 dollars), la Turquie (10 000 dollars) et le Club de Tokyo (11 636,68 dollars).